



Formation EPI

Conformément aux articles L.4121-1 à L.4121-5 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs, notamment par la prévention du risque incendie et la formation du personnel aux consignes et aux moyens de première intervention.

Durée : 2 heures

Les heures sont réparties sur ½ journée

Tarif : 495 € HT par session (plus frais de transport et hôtel en dehors des Hauts de France)

Le tarif proposé comprend :

- Le déplacement dans les Hauts de France,
- Le matériel pédagogique,
- La logistique administrative.

Toutes les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Programme

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Durée : 2 heures de formation sur ½ journée avec évaluation.

Public : Tout le personnel amené à intervenir sur un incendie.

Connaissances requises : aucun pré requis n'est exigé.

Organisation : Essentiellement basée sur la théorie et la pratique (démonstration du formateur). Apports multimédias, vidéoprojecteur, extincteurs.

Session animée par un formateur Sapeur-Pompier

Objectifs : Apprendre à réagir efficacement face à un départ de feu :

- Intégrer, dans son environnement de travail, la consigne de sécurité incendie ;
- Savoir utiliser l'extincteur à eau avec additif ;
- Savoir utiliser l'extincteur CO2 ;
- Savoir utiliser l'extincteur à poudre et RIA (sur demande uniquement et si aire de feu adaptée).



Sanction : A l'issue de la formation, les apprenants ayant réussi à l'épreuve théorique et pratique recevront une attestation de fin de formation.

Validation : Les critères sont définis (QCM ou Quizz et mise en situation).

Programme :

THEORIE

- Le danger des fumées ;
- Les classes de feu et les moyens d'extinctions ;
- La prévention du risque incendie (entreprise - domicile)
- La consigne interne en cas de feu

PRATIQUE

- La manipulation des différents extincteurs sur bac à feu réel à l'extérieur
- Le repérage des évacuations, des moyens de secours existants et le maniement des extincteurs